

P r o c è s - v e r b a l
A s s e m b l é e G é n é r a l e
A S S O C I A T I O N M A R Q U A G E
M e r c r e d i 1 6 F é v r i e r 2 0 2 2

Visioconférence

La séance débute à 20h00

Liste des participants, absents & procurations : sur feuille libre annexée

Points ordinaires :

- Présentation du Rapport d'activités 2021
- Présentation du Rapport moral 2021 par le Président
- Présentation du Compte de résultat 2021 par la Trésorière
- Vote du rapport d'activités : approuvé à l'unanimité des présents
- Vote du rapport moral : approuvé à l'unanimité des présents
- Vote du compte de résultat : approuvé à l'unanimité des présents
- Adhésion pour 2022 maintenu à 36 euros
- Election du Conseil d'Administration :
 - o Agnès Ferry conserve ses fonctions de Trésorière : élue à l'unanimité des présents
 - o Stanislas Georges conserve ses fonctions de Président : élu à l'unanimité des présents
- Présentation du programme 2022

Points divers & Discussion libre :

Des précisions sur le programme 2022 sont apportées :

Dates validées à la date de l'AG :

- Lourmarin (toujours seulement 2 jours par an, dim 14, lun 15 août)
 - La Valentine (au Centre commercial 20 & 21 mai) (événement présenté sur document annexe).
- Pour candidater, un dossier de présentation avec les coordonnées et des images du travail doit nous être adressé ; les dossiers seront transmis à La Valentine.

Dates encore non validées à la date de l'AG :

- rencontre le 21 février avec les élus de Forcalquier pour discussion et valider les dates en 2022,
- discussion en cours avec la Ville d'Aix (pour les premiers mercredis du mois, tarification normale),
- discussion en cours avec la Ville de Sète.
- Autorisations en attente pour Marseille.

Présentation & discussion / Marché ÇA VA (8 mai sur la Plaine, Place Jean Jaurès à Marseille)(événement présenté sur document annexe).

Présentation de l'Expo-Vente dans les jardins du Consulat de São Tomé-et-Príncipe (État insulaire africain proche de l'équateur, producteur de cacao et pétrole) ven 3 fin d'après-midi, puis les deux journées complètes du sam 4 et du dim 5 juin. Le Consulat est installé dans le quartier chic des ambassades à Marseille, à 2 pas de la rue Paradis et de la Mairie 6/8 de Bagatelle. Il dispose d'un jardin avec de grandes tentes blanches et des salons extérieurs, il accepte de nous le louer pour y faire se dérouler un événement Créateurs. La négociation est en cours, les conditions de participation seront transmises aux adhérents dès que possible. Danielle Laemle a posé la question s'il est judicieux de faire cet événement lors du w-e de Pentecôte. Nous soumettons cette réflexion aux partenaires.

Les conséquences négatives de la crise sanitaire sur l'association et sur les activités des créateurs sont évoquées. Marquage a montré une grande flexibilité en 2021. L'association reste active pour soutenir les créateurs et elle a lancée de nouveaux marchés afin de pallier aux pertes économiques.

Les montants pour l'adhésion ainsi que pour les participations aux événements restent inchangées et cela depuis plusieurs années. Les montants perçus permettent à l'association de fonctionner. Certains montants pour une participation sur une journée sont réduit à 32€ au lieu de 42€ en 2022.

Il est évoqué les dispositions sanitaires qui ont eu cours durant l'année 2021.

Il est évoqué les dispositions sécuritaires requises par la Préfecture et la Ville de Marseille qui nous engagent financièrement sans aide publique en contrepartie (agent de sécurité, location de barrières et mise en place des véhicules anti-intrusion).

Il est précisé que les communes (Marseille, Aix, Sète, Forcalquier, Lourmarin & Salon) où se sont déroulés nos marchés en 2021 seront à nouveau investies en 2022 à l'exception de Salon de Provence où malgré une très bonne fréquentation, la clientèle n'était pas assez nombreuse. Pour la seconde année consécutive, nous proposerons un Marché de Créateurs dans l'enceinte du Centre commercial de La Valentine.

Historiquement, un pourcentage de 5% d'intermédiaires est accepté sur les marchés à condition que la personne présente soit directement liée aux artistes ou artisans qu'elle représente et vend ; et qu'elle soit dans une relation humaine et commerciale éthique et équitable. Aussi bien entendu que les productions présentées soient de qualité. Lorsqu'il a été décidé, il y a de nombreuses années d'accepter ce pourcentage, il s'agissait d'offrir un accès économique aux créateurs du « grand sud », ceux qui sont géographiquement éloignés, vivant et produisant sur d'autres continents mais qui peuvent être représentés par des intermédiaires.

Le problème, de quelques exposants.es qui semblent avoir intégré de la revente de produits semi-industriels sur leur stand, est soulevé par plusieurs participantes. L'association Marquage sera vigilante sur ce point.

Cette deuxième A.G. en visioconférence s'est « techniquement » bien déroulée.

Nous souhaitons poursuivre nos engagements qui participent à aider les créatrices et créateurs à vivre de leur production.

L'association Marquage remercie les participant(e)s.

La séance est levée à 21h20.

Signatures du Président et de la Trésorière :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean' or similar, with a long horizontal stroke underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Benin' or similar, written in a cursive style.